

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 20 juin 2016 portant modification des compagnies
de gendarmerie départementale de Ploërmel et de Vannes (Morbihan)**

NOR : INTJ1615735A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

L'organisation des compagnies de gendarmerie départementale de Ploërmel et de Vannes est modifiée à compter du 1^{er} juillet 2016, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les commandants des compagnies de gendarmerie départementale de Ploërmel et de Vannes, ainsi que leurs adjoints, exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2, R. 15-24 (1^o et 4^o) et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de l'organisation des effectifs,*

J. VIRE

ANNEXE

COMPAGNIE	SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE
Vannes	BR Vannes PSIG Vannes BT Allaire BT Elven BT Grand-Champ BT La Gacilly BT Muzillac BT Nivillac BT Questembert BT Rochefort-en-Terre BT Sarzeau BT Theix-Noyal BT Vannes	BR Vannes PSIG Vannes BT Allaire BT Elven BT Grand-Champ BT Muzillac BT Nivillac BT Questembert BT Rochefort-en-Terre BT Sarzeau BT Theix-Noyal BT Vannes
Ploërmel	PSIG Ploërmel BT Guer-Coëtquidan BT Josselin BT La Trinité-Porhoët BT Malestroit BT Mauron BT Ploërmel BT Rohan BT Saint-Jean-Brévelay	PSIG Ploërmel BT Guer-Coëtquidan BT Josselin BT La Gacilly BT La Trinité-Porhoët BT Malestroit BT Mauron BT Ploërmel BT Rohan BT Saint-Jean-Brévelay